

Document:	<u>EB 2006/89/R.36</u>
Point de l'ordre du	<u>15 a)</u>
Date:	<u>22 novembre 2006</u>
Distribution:	<u>Restreinte</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Plan du FIDA concernant ses relations futurs avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Information**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Isabel Lavadenz-Paccieri

Directrice, Division Amérique latine et Caraïbes

téléphone: +39 06 5459 2318

courriel: i.lavadenz@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Généralités	1
A. Évaluation de la Coalition internationale pour l'accès à la terre	1
B. Rapport à la session de septembre 2006 du Conseil d'administration	1
C. Groupe de travail interdépartemental	2
D. Attachement à l'évaluation	2
II. Rôle et pertinence de la Coalition pour le FIDA	2
A. Concertation et plaidoyer	2
B. Pertinence opérationnelle	3
C. Partenariats et alliances	3
D. La question de l'identité institutionnelle et du statut juridique de la Coalition	4
III. Réponse de la Coalition à l'évaluation	4
A. Projet de Plan d'action de la Coalition	4
B. Principaux axes du Plan d'action	5
C. Résultats et indicateurs contrôlables	5
IV. Projet de processus intérimaire en quatre phases du FIDA	5
A. Justification	5
B. Déclencheurs et jalons	6
C. Processus à suivre	6
D. Financement	7
E. Suivi et supervision du don	7
V. La voie à suivre	7
A. Stratégie propre à renforcer et/ou à modifier les relations que le FIDA entretient avec la Coalition	7
B. Calendrier du processus intérimaire en quatre phases	8

Appendice

Historical operations as per audited financial statements

Sigle et acronyme

IFI Institution financière internationale

Plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre

I. Généralités

A. Évaluation de la Coalition internationale pour l'accès à la terre

1. Partenaire clé et hôte de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (la Coalition), le FIDA reconnaît depuis longtemps l'importance stratégique des questions foncières dans la lutte contre la pauvreté rurale. Ainsi a-t-il inscrit l'élargissement de l'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles productives et la sécurité du régime foncier parmi les objectifs stratégiques de son Cadre stratégique 2002-2006. Le projet de Cadre stratégique 2007-2010 confirme l'importance de cette priorité.
2. Le FIDA, qui compte parmi les fondateurs de la Coalition, en est également un important financier. Depuis 1996, il lui a fourni des dons pour un montant total de 7,2 millions de USD. Si, au cours de cette même période, 4,3 millions de USD ont été obtenus auprès de sources autres que le FIDA, ce type de financement est resté limité et ponctuel. Certes, il a permis de réaliser un programme plus vaste que ce qui aurait été possible autrement, mais la stabilité des opérations, de l'administration et des programmes de la Coalition a été assurée par le FIDA qui, certaines années, a même constitué la seule source de nouvelles recettes. Le fait, cependant, que les financements extérieurs au FIDA augmentent est encourageant. Les états financiers vérifiés de 2005 montrent que le FIDA a représenté 62% des recettes de la Coalition, chiffre qui devrait passer, pour 2006, à 55%, ce qui marquera une nette amélioration par rapport à 2003, lorsqu'il était de 84%.
3. En 2004, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un don de 1 865 000 USD pour une période s'achevant le 31 décembre 2006. Pour obtenir l'approbation de l'octroi de la deuxième tranche de ce don, la Direction du FIDA s'est engagée à procéder à une évaluation indépendante complète de la Coalition, conformément à la nouvelle politique du Fonds en matière de financement sous forme de dons approuvée par le Conseil d'administration en 2003. Cette évaluation externe a été réalisée de mars à août 2006 par *Universalis*¹. Les principales constatations effectuées à cette occasion concernent la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des objectifs, des performances et de la structure de la Coalition. En outre, cette évaluation a été l'occasion de recommander au FIDA, notamment: a) d'aider la Coalition à conserver le statut international qu'elle a acquis en s'associant au Fonds; b) de faciliter son évolution institutionnelle, notamment l'acquisition par celle-ci du statut d'entité juridique, et de l'aider à développer ses capacités; c) de continuer, en tant qu'hôte provisoire de la Coalition, à lui apporter pendant un temps donné un appui institutionnel et financier assorti d'objectifs, de jalons et d'obligations d'établissement de rapports clairement définis, dont le suivi serait assuré par un organe explicitement désigné au sein du FIDA; et d) d'aider la Coalition à mettre au point un plan de retrait précisant de quelle façon sa dépendance financière vis-à-vis du FIDA serait réduite au cours de la période convenue.

B. Rapport à la session de septembre 2006 du Conseil d'administration

4. À la session de septembre 2006, le Président du FIDA a rendu compte au Conseil d'administration des résultats de cette évaluation externe (EB 2006/88/R.36) et il a précisé les grands axes d'intervention que devrait suivre le Fonds. Les conclusions de son rapport étaient les suivantes:

¹ Le rapport principal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web interne du FIDA.

“Conformément aux recommandations de l'évaluation externe et à la réponse reçue du Conseil de la Coalition, la Direction du FIDA examinera le Plan d'action soumis par cette dernière. Elle étudiera également le rôle et la pertinence de la Coalition au regard des opérations futures et des objectifs stratégiques du Fonds. S'il ressort de cet examen qu'il y a effectivement pertinence par rapport aux objectifs stratégiques et aux opérations futures du FIDA et que le Plan d'action proposé répond aux recommandations de l'évaluation, le Fonds préparera une proposition de don à soumettre au Conseil d'administration en décembre 2006 en vue du financement futur de la Coalition. Le plan de financement fixera des jalons précis et spécifiera le niveau des tranches correspondant à ces jalons. Si la Direction du FIDA juge le Plan d'action insatisfaisant ou si elle estime qu'il faut profondément modifier les relations entre la Coalition et le Fonds, ce dernier négociera une stratégie de modification de ses différents liens avec la Coalition (par exemple, en tant que donateur et hôte), y compris un éventuel retrait.”

C. Groupe de travail interdépartemental

5. En septembre 2006, un groupe de travail interdépartemental² a été constitué avec pour objectifs: i) d'analyser le rôle et la pertinence (à l'échelle de l'ensemble du FIDA) de la Coalition vis-à-vis des opérations, des objectifs stratégiques et des processus de concertation du Fonds; et ii) d'examiner le Plan d'action soumis par la Coalition, afin de s'assurer qu'il correspond aux recommandations de l'évaluation, qu'il est institutionnellement réaliste et qu'il est viable, tant pour le FIDA que pour la Coalition.

D. Attachement à l'évaluation

6. La Direction du FIDA a reçu la réponse initiale de la Coalition à l'évaluation externe le 22 septembre 2006 et le Plan d'action le 10 octobre. Cette réponse a confirmé que la Coalition jugeait l'évaluation externe de l'organisation satisfaisante et globalement équilibrée, et approuvait les principales orientations de ses constatations et recommandations. Dans sa réponse, la Coalition s'engageait également à préparer un Plan d'action qui serait soumis à l'approbation du Conseil de la Coalition lorsque celui-ci se réunirait les 7 et 8 novembre 2006. Toute décision connexe requérant l'approbation des membres serait prise à l'occasion de l'Assemblée de ces derniers, en avril 2007.
7. Le FIDA est, pour sa part, fermement attaché aux recommandations de l'évaluation. En tant que donateur et hôte, il tient à s'engager activement dans la concrétisation des mesures préconisées, tout en insistant sur la nécessité d'obtenir des résultats mesurables. En tant que membre et partenaire de la Coalition, il juge ces recommandations très utiles pour améliorer les performances de cette dernière. Ainsi qu'il l'a déclaré au Conseil d'administration en septembre, il voit dans chacune des recommandations un domaine où des résultats concrets devront être obtenus durant une phase intérimaire de deux ans.

II. Rôle et pertinence de la Coalition pour le FIDA

A. Concertation et plaidoyer

8. L'histoire politiquement complexe de l'actualité foncière exige un effort commun de la part de la société civile et des gouvernements, qui doivent travailler ensemble à la mise en place de conditions favorables et à la réalisation d'un niveau élevé de

² Ce groupe de travail, présidé par Isabel Lavadenz-Paccieri, Directrice de la Division Amérique latine et Caraïbes, comptait également parmi ses membres: Cynthia Licul (Service juridique), Jean-Philippe Audinet (Bureau de l'évaluation), Harold Liversage (Division Afrique II); Ganesh Thapa (Division Asie et Pacifique); Raúl Hopkins (Division Amérique latine et Caraïbes); Perin Saint Ange (Bureau du contrôleur), Mohamed Manssouri (Division Afrique I); Sheila Mwanundu (Division consultative technique); Charles Forrest (Service juridique) et Rasha Omar (Division Proche-Orient et Afrique du Nord).

cohérence avec la communauté internationale. Chaque sphère d'influence, d'autorité et de soutien de ces diverses organisations peut, combinée aux autres, permettre d'accroître la probabilité d'influer sur le changement. Si elle n'est poursuivie que dans le cadre du programme d'une seule organisation, cette collaboration sera d'autant moins probable et durable.

9. La Coalition renforce l'aptitude fédératrice que le FIDA a, aux niveaux national, régional et mondial, d'interagir avec les parties prenantes et de rechercher une démarche commune dans le domaine foncier; elle facilite la constitution d'une société civile et la création de réseaux, ce qui accroît la possibilité d'agir en tant que partenaire effectif avec des organisations locales et d'autres donateurs; et elle favorise l'action collective. La Coalition, en outre, défend et favorise des actions de la société civile qu'un organisme des Nations Unies ou une institution financière internationale (IFI) pourrait juger moins opportunes ou politiquement trop sensibles pour être soutenues directement. En résumé, la pertinence de la Coalition (ses membres et son champ d'action) pour le FIDA est extrêmement importante aux niveaux mondial, régional et national.

B. Pertinence opérationnelle

10. La Direction du FIDA considère que la Coalition reste pertinente par rapport aux objectifs stratégiques et aux futures opérations du Fonds, et partage l'opinion des évaluateurs externes pour qui, compte tenu du nombre croissant d'acteurs anciens et nouveaux qui mettent l'accent sur les questions foncières, il existe un contexte favorable à la Coalition, "dont la mission et les objectifs semblent encore plus pertinents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a une décennie".
11. La Coalition offre également au FIDA un espace d'apprentissage et de partage des connaissances dans le domaine foncier, tout en reconnaissant au Fonds le rôle fondateur et éminent qu'il joue dans la promotion d'approches pluripartites et de structures novatrices. En outre, la possibilité d'élargir la collaboration au niveau des programmes de pays a été confirmée par les équipes du Fonds des pays où la Coalition et le FIDA travaillent actuellement ensemble, comme c'est le cas, entre autres, en Indonésie, à Madagascar, au Niger, en Ouganda et au Pérou. Les membres et partenaires de la Coalition sont sollicités par le FIDA pour donner des avis et des informations à l'appui de la préparation et d'autres phases du cycle des programmes du Fonds. La Coalition offre également des possibilités de collaboration sur le plan de la réflexion politique en sollicitant, par exemple, la contribution du FIDA à ses initiatives thématiques relatives aux conflits, au pastoralisme et à la propriété collective. Elle permet aussi de travailler ensemble sur des initiatives régionales et mondiales grâce, par exemple, au rôle que le FIDA tient au sein de la Coalition, lors des sessions ministérielles annuelles du Conseil économique et social de l'ONU, et au fait qu'il participe à la nouvelle initiative Coalition-Centre de recherche pour le développement international (CRDI) sur l'accès des femmes à la terre.

C. Partenariats et alliances

12. En tant qu'institution pluripartite, la Coalition conclut des partenariats et des alliances avec d'autres IFI et des réseaux de la société civile travaillant sur les questions foncières, qui, les premières comme les seconds, apportent un savoir supplémentaire susceptible d'étayer les politiques et pratiques du FIDA et offrent des possibilités d'agir conjointement et/ou bilatéralement. Parmi les exemples d'activités menées en partenariat direct avec le FIDA ou au sein d'alliances auxquelles ce dernier participe, on peut citer: a) l'appui aux réseaux fonciers (trois en Afrique – Réseaux fonciers d'Afrique occidentale, orientale et méridionale), au réseau régional de la Coalition en Asie, au Forum andin et à l'Organisation des paysans d'Amérique latine; b) les Alliances foncières pour le développement national, qui ont pour objet d'instaurer et de faciliter la concertation sur les questions foncières entre les responsables politiques, la société civile et les

donateurs internationaux (comme il en existe actuellement en Afrique du Sud, au Guatemala, en Indonésie et aux Philippines, et comme il en existera, au début de 2007, au Bénin, en Bolivie, au Burkina Faso, à Madagascar, au Niger et en Ouganda); c) l'appui à des initiatives régionales et mondiales (Directives de l'Union africaine sur la politique foncière, initiative Coalition/Programme des Nations Unies pour le développement sur le régime foncier dans les zones arides, recherche appliquée Coalition/CRDI sur l'Initiative en faveur de l'accès des femmes à la terre); et d) les processus thématiques et politiques fonciers (comme ceux en cours sur les ressources en propriété collective, les moyens de subsistance mobiles et le pastoralisme, les conflits fonciers, le régime forestier).

D. La question de l'identité institutionnelle et du statut juridique de la Coalition

13. Il est fait observer dans l'évaluation externe que la Coalition n'est pas une organisation internationale dotée de la personnalité juridique. Aussi la première recommandation est-elle de préciser le statut juridique de celle-ci. Tout comme la Direction du FIDA, la Coalition considère qu'il est de l'intérêt des deux organisations que son statut soit précisé sans aucune ambiguïté et de façon définitive, en particulier du point de vue de sa viabilité à long terme.
14. La Direction du FIDA s'accorde avec l'évaluation externe et la Coalition à reconnaître que le choix d'une identité et d'un statut juridique clairs et viables constitue une priorité pour la Coalition et doit faire partie des premiers résultats du Plan d'action de cette dernière. Le FIDA, toutefois, a conscience du fait que ce processus nécessitera du temps, la participation de tous les membres de la Coalition et de ses organes directeurs, et le soutien actif et constructif du FIDA. Si toutes les options n'ont pas encore été identifiées, celles qui se dégagent actuellement vont dans le sens soit d'un statut juridique d'organisation indépendante, soit, à l'image des institutions accueillies par d'autres organismes des Nations Unies ou IFI, d'un Secrétariat implanté au sein de l'institution hôte et doté d'un fonds fiduciaire alimenté par de multiples donateurs.
15. Lorsque les options seront examinées, il faudra garder à l'esprit que la force de la Coalition internationale pour l'accès à la terre réside dans ses membres et partenaires, et dans leur volonté et leur capacité d'agir en tant qu'alliés et de travailler ensemble à tous les niveaux. C'est en élargissant la composition de la Coalition et en renforçant la collaboration opérationnelle entre ses membres et partenaires que celle-ci deviendra plus efficace. Le type de statut juridique de la Coalition devra être choisi de façon à renforcer cette caractéristique.

III. Réponse de la Coalition à l'évaluation

A. Projet de Plan d'action de la Coalition

16. En réponse à l'évaluation externe, la Coalition a soumis, le 16 octobre 2006, un Plan d'action pour 2006 plus détaillé, intitulé "Progresser ensemble³". Le groupe de travail du FIDA a étudié ce document en tenant compte des contraintes juridiques et procédurales et de la nécessité de prévoir une phase de transition dans les relations entre le Fonds et la Coalition. Le Plan aborde l'ensemble des recommandations de l'évaluation externe et définit des activités et des résultats en se limitant dans le temps à une période intérimaire de deux ans. Du point de vue du FIDA, ce plan constitue une base satisfaisante pour procéder au financement de la Coalition sous la forme d'un don.

³ Ce Plan d'action peut être consulté par les Administrateurs sur le site à accès restreint du FIDA.

B. Principaux axes du Plan d'action

17. Le Plan d'action de la Coalition comporte deux axes. Il définit une série d'accords et d'engagements en matière de changement institutionnel et structurel et prévoit, simultanément, la mise au point et l'application de modifications de la programmation destinées à transformer les activités et programmes actuels en programmes stratégiquement mieux ciblés et intégrés aux niveaux local, régional et mondial. Pour chacun de ces axes, le Plan d'action précise les mesures, résultats et échéances prévus. Ces modifications de l'institution et des programmes seront gérées de façon interne au sein de la Coalition et porteront à la fois sur la gouvernance et sur la structure de gestion des programmes. Toutefois, les propositions faites en ce sens seront aussi communiquées aux parties externes, qui auront besoin de comprendre l'orientation et le calendrier d'évolution de la Coalition pour se déterminer quant à leurs choix et à leur engagement futur.

C. Résultats et indicateurs contrôlables

18. Le FIDA suivra globalement le Plan d'action de la Coalition sous l'angle de ses cinq domaines d'intervention. Ces domaines et les résultats escomptés se retrouvent dans les déclencheurs et les jalons, et guideront l'utilisation du don. À l'issue du processus intérimaire en quatre phases, les résultats obtenus seront les suivants:
- i) la Coalition possède un statut juridique et dispose d'un nouveau cadre stratégique approuvé;
 - ii) la Coalition est une institution dirigée par ses membres, sur lesquels elle s'appuie, comme le montre son cadre de gouvernance révisé et sa stratégie de programme régionalisée conçue et appliquée par ses membres; elle est également un véritable partenaire politique et opérationnel;
 - iii) la composition de la Coalition a été élargie;
 - iv) les relations que le FIDA entretient avec la Coalition sont clairement définies par un ou des accord(s) qui énonce(nt) les rôles et responsabilités de chacune des institutions et prescrivent, pour chaque partie, des résultats mesurables;
 - v) la Coalition possède un programme axé sur des résultats concrets et fondé sur un plan d'exploitation conciliant programmes et ressources et sur une stratégie intégrée de mobilisation de ces dernières; et
 - vi) le cofinancement par d'autres donateurs ne représente pas moins de 65% des fonds requis, dont au moins 50% correspondent à la part de l'administration.

IV. Projet de processus intérimaire en quatre phases du FIDA

A. Justification

19. Pour réunir les conditions et jeter les bases des changements requis et réaliser effectivement ces derniers, un processus intérimaire en quatre phases est nécessaire. Outre le Secrétariat de la Coalition, les membres de cette dernière devront examiner et approuver ces changements, approbation qui devra s'effectuer par le canal de la structure de direction, à savoir le Conseil et l'Assemblée, ce pour quoi il faudra prévoir les processus et échéanciers nécessaires. Ces mesures, processus et décisions seront concrétisés au cours du processus intérimaire en quatre phases, qui durera deux ans.
20. Le Plan d'action de la Coalition inclut une demande de "don intérimaire" du FIDA portant sur une période de deux ans. La Direction du Fonds a noté que bien que la Coalition ait diversifié les sources de financement de ses programmes en 2006 et ait

réduit sa dépendance à l'égard du Fonds, son Secrétariat et ses organes directeurs ne pourraient pas fonctionner efficacement sans le financement du FIDA. Certes, les nouveaux financements provenant d'autres sources ont réduit la dépendance de la Coalition à l'égard du FIDA pour ce qui est de son budget global, mais lorsque l'on additionne les coûts de fonctionnement et ceux des programmes, on constate que le Secrétariat et les organes directeurs de la Coalition ne pourraient pas mettre en œuvre son Programme d'action sans un nouveau don du FIDA.

21. Le processus sur deux ans s'applique également au programme en cours de la Coalition, notamment au respect des engagements contractés à l'égard des partenaires actuels. La Coalition est sur le point de conclure des accords de financement sur deux ans, d'où la nécessité de faire coïncider les coûts prévus dans le cadre de la proposition de don avec cette période. Ces nouvelles sources de financement ne couvrent pas encore suffisamment les coûts liés à la réalisation des programmes et des activités de la Coalition.

B. Déclencheurs et jalons

22. Nonobstant ce qui précède, il est proposé que la période de deux ans du don comporte des jalons qui devront être impérativement respectés pour que les décaissements ultérieurs au titre de ce don puissent être déclenchés. D'après le calendrier d'exécution présenté dans le Plan d'action soumis au FIDA, ces jalons devraient se situer à des intervalles de six mois. Les principaux jalons du Plan d'action font partie intégrante de l'Accord de don. Compte tenu de l'importance cruciale que l'évaluation accorde au statut juridique de la Coalition, la séquence de jalons serait donc la suivante:
- À l'issue des six premiers mois, le Conseil et l'Assemblée des membres devront avoir pleinement approuvé i) le Plan d'action et le nouveau Cadre stratégique de la Coalition pour 2007-2010, et ii) une Stratégie intégrée de mobilisation des ressources.
 - À l'issue des 12 premiers mois, une décision définitive devra avoir été prise quant à la forme de statut juridique que la Coalition a l'intention d'adopter, et le processus d'enregistrement de la Coalition en tant qu'identité de ce type devra avoir été engagé. En outre, une stratégie d'accroissement du nombre de membres aura été adoptée.
 - À l'issue des 18 premiers mois, la Coalition devra avoir satisfait à toutes les exigences juridiques liées à son statut et avoir modifié en conséquence sa structure de gouvernance.
 - À 24 mois, i) un nouvel accord conclu avec le Fonds sur le fonctionnement et l'accueil de la Coalition devra avoir été approuvé et mis en application par les deux parties, cette étape étant un préalable à tout nouveau financement du FIDA; et ii) un programme de travail axé sur les résultats devra avoir été approuvé par le FIDA et par les autres membres du Conseil. Dans ce programme, les complémentarités devront se traduire par des activités et des stratégies communes conformes à la politique du FIDA en matière de don. En outre, le financement futur dépendra de la réalisation des objectifs de cofinancement par d'autres donateurs, à savoir qu'à 24 mois, le cofinancement du budget global par ces derniers ne devra pas représenter moins de 65% des recettes nécessaires et la part dans ce montant des dépenses administratives être inférieure à 50%.

C. Processus à suivre

23. Le FIDA assurera le suivi actif de la période intérimaire en se fondant sur les déclencheurs et jalons à respecter. La Coalition rendra compte périodiquement, à savoir tous les six mois, de la situation vis-à-vis des déclencheurs et fournira des

précisions sur les mesures prises pour atteindre les jalons de la période restant à courir du processus intérimaire en quatre phases.

D. Financement

Admissibilité à recevoir des dons

24. Les dons les plus récents accordés à la Coalition ont été approuvés par le Conseil d'administration en 2004 et 2005. La politique du FIDA concernant le financement sous forme de don ("Politique de don") adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2003 précisait clairement que la Coalition pouvait prétendre à un tel financement au titre du guichet mondial/régional (EB 2003/80/R.5/Rev.1, paragraphe 37). Les critères d'admission prévoient que des dons peuvent être accordés à des "initiatives accueillies par le FIDA", ce qui fait référence à la Coalition et au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification. Les restrictions supplémentaires contenues dans les critères d'admission en ce qui concerne le financement des activités et du personnel du FIDA ou des activités habituellement financées par d'autres ressources du Fonds ne s'appliquent donc pas à la Coalition.

Proposition de don: buts et objectifs

25. Comme l'indique le présent document, le don proposé apportera à la Coalition l'appui institutionnel dont elle aura besoin pour obtenir une série de résultats précis sur une période de deux ans. Il facilitera, premièrement, sa transformation prévue dans le Plan d'action en finançant les dépenses de personnel, d'administration et de fonctionnement du Secrétariat ainsi que l'adoption des mesures nécessaires pour planifier et concrétiser la participation des membres à la mise en œuvre du calendrier de changement, y compris, partiellement, le coût des réunions du Conseil de la Coalition et de l'Assemblée de ses membres en 2007. Il appuiera, deuxièmement, les opérations que la Coalition mène dans le cadre de ses programmes, notamment les programmes de soutien aux réseaux de savoirs, le Mécanisme d'autonomisation des communautés, le programme de partenariats de l'Alliance foncière pour le développement national, et les programmes d'analyse politique et de plaidoyer. Tout en étant largement financés par d'autres donateurs, ces programmes ne parviennent pas à assurer de façon appropriée les services en personnel que nécessitent l'exécution et notamment le suivi de terrain et la mise au point de contenus devant permettre de partager les enseignements tirés avec les membres, les partenaires et les autres parties.

E. Suivi et supervision du don

26. Le FIDA, par l'entremise de son Département gestion des programmes, veillera à ce que la Coalition respecte le Plan d'action de deux ans et les jalons correspondants. Il supervisera également l'exécution du don. Puisque le Plan souligne, parmi ses objectifs, celui du renforcement, à différents niveaux institutionnels, des relations de travail entre la Coalition et le FIDA, le Département gestion des programmes fera appel, pour étayer sa mission de suivi, aux autres divisions du Fonds. Il consultera en particulier la Division politiques, la Division consultative technique et les autres parties concernées. Le Département gestion des programmes devra également, en collaboration avec le Service juridique, coordonner la mise au point et la finalisation des accords qui seront conclus entre le FIDA et la Coalition, y compris de toute révision ou remplacement de l'actuel Bulletin du Président.

V. La voie à suivre

A. Stratégie propre à renforcer et/ou à modifier les relations que le FIDA entretient avec la Coalition

27. L'évaluation externe et, dans sa réponse, la Coalition ont préconisé de clarifier les différents rôles de partenaire, donateur, membre et hôte que le FIDA tient vis-à-vis

de la Coalition. Cette clarification s'effectuera en priorité dans le cadre de la phase intérimaire proposée. Il sera notamment procédé à une révision de l'accord conclu entre le FIDA et la Coalition sur le fonctionnement de cette dernière, d'une part, et du Bulletin PB/05/10 du Président, d'autre part. Pour pouvoir préciser ses rôles de membre et de partenaire des programmes, le Fonds doit élaborer davantage sa politique et ses principes internes d'engagement dans les domaines de l'accès à la terre et des ressources naturelles productives. Cette orientation de l'organisation est nécessaire pour assurer la cohérence des différents services et départements et des différentes missions – comme l'engagement du FIDA dans la concertation mondiale et la représentation du Fonds au sein des organes directeurs de la Coalition – et harmoniser, avec les membres de la Coalition et les autres alliés du FIDA, les programmes et projets nationaux et régionaux touchant le domaine foncier.

Politique de l'organisation et règles d'engagement dans les interventions concernant l'accès à la terre

28. Le FIDA a commencé à élaborer et mettra définitivement au point, en 2007, ses propres principes d'engagement sur les questions liées à l'accès des ruraux pauvres à la terre. Il précisera les engagements qu'il prendra, dans ce domaine stratégique, aux niveaux mondial, régional et national, envers ses partenaires clés, y compris la Coalition et ses organisations membres. À cette fin, il créera en son sein un groupe interdépartemental de référence, qui veillera à la cohérence des engagements qu'il prendra en tant que membre et partenaire de la Coalition.

Modalités d'accueil

29. Le FIDA a commencé à aider le Secrétariat de la Coalition à recenser les options qui s'offrent à elle pour ce qui est de se doter d'une identité juridique claire et viable. Le Service juridique aidera la Coalition à déterminer la méthode et les moyens les mieux appropriés pour se doter d'un tel statut.

Conditionnement des futures activités

30. Dans l'éventualité où la question du statut juridique de la Coalition n'aurait pas été résolue dans les deux ans prévus, le FIDA cesserait tout soutien financier et n'accepterait plus, au nom de la Coalition, aucun financement qui irait au-delà de la phase intérimaire de deux ans.

B. Calendrier du processus intérimaire en quatre phases

Déclencheurs et jalons	2007	2008
1.1. Approbation du Plan d'action	■	
1.2. Approbation du Cadre stratégique 2007-2010	■	
1.3. Approbation de la Stratégie intégrée de mobilisation des ressources	■	
2.1. Approbation de la forme de statut juridique		■
2.2. Approbation et engagement des procédures d'enregistrement		■
3.1. Achèvement de la finalisation du statut juridique		■
3.2. Approbation des révisions de la structure de gouvernance		■
4.1. Approbation et mise en application du nouvel accord conclu avec le FIDA sur le fonctionnement et l'accueil de la Coalition		■
4.2. Approbation, par le FIDA et le Conseil, du Programme de travail axé sur les résultats	■	■
4.3. Financement du budget global par d'autres donateurs à hauteur de 65%		■
4.4. Financement des coûts administratifs à hauteur de 50%		■

Historical operations as per audited financial statements

	IFAD	NON-IFAD	TOTAL
1996/1998			
Administrative*	294 355	148 381	442 736
Programmes	350 914	119 935	470 849
TOTAL	645 269	268 316	913 585
* Includes Staff cost:	97 880	29 998	127 878
1999			
Administrative*	281 248	166 373	447 621
Programmes	98 386	224 143	322 529
TOTAL	379 634	390 516	770 150
* Includes staff costs:	99 438	111 259	210 697
2000			
Administrative*	75 472	208 530	284 002
Programmes	21 994	158 027	180 021
TOTAL	97 466	366 557	464 023
* Includes staff cost:	57 972	124 157	182 129
2001			
Administrative*	273 502	74 384	347 886
Programmes	154 705	206 448	361 153
TOTAL	428 207	280 832	709 039
*Includes staff cost:	226 423	29 225	255 648
2002	IFAD	NON-IFAD	TOTAL
Administrative*	401 380	57 740	459 120
Programmes	544 900	171 529	716 429
TOTAL	946 280	229 269	1 175 549
*Includes staff cost:	262 416	14 653	277 069
and consultants	35 449	11 993	47 442
2003			
Administrative*	667 560	91 920	759 480
Programmes	940 215	212 945	1 153 160
TOTAL	1 607 775	304 865	1 912 640
*Includes staff cost:	388 960		388 960
and consultants:	109 360		109 360
2004			
Administrative*	650 362	82 761	733 123
Programmes	118 943	476 881	595 824
TOTAL	769 305	559 642	1 328 947
*Includes staff cost:	379 414		379 414
and consultants:	112 778		112 778
2005			
Administrative*	753 105	113 374	866 479
Programmes	195 930	461 724	657 654
TOTAL	949 035	575 098	1 524 133
*Includes staff costs:	485 695	21 220	506 915
and consultants	50 175	255	50 430
2006			
Administrative*	848 009	116 166	964 175
Programme	1 101 219	1 445 577	2 546 796
TOTAL	1 949 228	1 561 743	3 510 971
Includes 2nd tranche Canada			3 711 096
*Includes staff costs:	675 675	79 000	754 675

Note to 2006: Figures are based on the budget as approved by IFAD's President on 20 June 2006 and not on audited financial statements as per previous years. As of this year, consultant costs, performing as staff, are included in the programme activities.